

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS COMMUNES
APPLICABLES AUX TRAVAUX
ROUTIERS COURANTS**

EXTRAIT DU FASCICULE N°4

**CLAUSE TECHNIQUES COMMUNES AUX OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT ET DE SOUTÈNEMENT**

ARTICLE 25 – CLASSIFICATION ET UTILISATION DES BETONS

La classification et l'utilisation des bétons sont indiquées dans le tableau ci-après :

Classe	Destination du béton	Résistance nominale à 28 jours	Quantité minimale de ciment CPA 350 par m³ de béton
B1	- Non prévu par le présent fascicule	—	—
B2	- Eléments d'ouvrages en béton armé courant	C : 270 bars 22 bars	350 kg
B3	- Eléments d'ouvrages en béton faiblement armé ou non armé.	C : 230 bars	300 kg
B4	- Eléments d'ouvrages non armés peu sollicités	C : 180 bars	250 kg
B5	- Béton coulé en gros se masse, béton de remplissage, béton de propreté	C : 130 bars	200 kg

Légende – C : Compression ; T : Traction.